

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu nous faire part de votre mécontentement concernant les augmentations successives de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) que vous subissez depuis deux années et je tiens par ce retour à vous exprimer ma réelle compréhension de ce légitime mécontentement.

Je ne tiens pas à dédouaner le SICTOM de sa responsabilité dans cette augmentation, mais je souhaite vous donner quelques éléments d'informations qui ne vous apaiseront certainement pas mais qui auront le mérite d'exister.

Le SICTOM Champagne Berrichonne vit actuellement une crise financière majeure avec un déficit cumulé estimé à plus d'1.8 millions d'euros, constaté lors de ma prise de responsabilité au 23/06/2022.

Ce déficit, constaté antérieurement par M. le préfet de l'Indre en 2020, occasionna une saisine de la chambre Régionale des Comptes (CRC). N'arrivant pas à obtenir d'informations claires de la part de l'exécutif en place à cette date, plusieurs élus, dont je faisais partie, ont refusé de voter les comptes et budgets des années 2021 et 2022. La Chambre Régionale des Comptes avait réalisé un constat très alarmant sur l'état du SICTOM en allant même jusqu'à employer le terme d'insincérité budgétaire.

Pour remédier à la dérive financière du syndicat et donner la possibilité au SICTOM de rectifier son déficit et donc continuer à collecter et à traiter les déchets des administrés, que ce soit en porte à porte ou dans les déchèteries, la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) a proposé à M. le préfet une première augmentation de la TEOM en 2021, puis une deuxième en 2022. M. le préfet ayant retenu les propositions de la CRC, vous avez pu constater à nouveau une forte augmentation de votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et je peux vous assurer que j'en suis le premier désolé.

La mission de notre nouvelle assemblée va être d'apporter les mesures correctives pour stabiliser le SICTOM afin d'envisager une baisse de la contribution des administrés dès que les mesures auront porté leurs fruits. Ces mesures correctives ne pourront réellement être efficaces qu'après avoir isolé les causes de ce désordre financier qui ne peut pas être uniquement imputé à l'augmentation des coûts et il faudra certainement passer par une recherche des responsabilités dans ce désastre financier qui perdure depuis trop longtemps, mais pour lequel beaucoup d'élus n'arrivaient malheureusement pas à obtenir d'informations structurées.

Je ne reviendrai pas dans ce courrier sur le sujet épineux du mode de financement de ce service et du choix entre la taxe et la redevance car le sujet mérite une explication précise sur leurs avantages et leurs inconvénients et je n'ai pas la prétention d'avoir la capacité de donner celle-ci dans un courrier de ce type.

Pour vous permettre de nous rencontrer, sachez que nous allons organiser des réunions publiques sur le territoire du SICTOM courant novembre 2022 afin, dans un premier temps, de répondre aux questions multiples sur cette situation puis, dans un deuxième temps, d'évoquer l'avenir et plus particulièrement la mise en place des nouvelles consignes de tri au 01/01/2023 dans ce contexte difficile. Les dates de ces réunions publiques seront disponibles en mairie et sur le site internet du SICTOM <https://sictom-cb.fr>

Nous pensons sincèrement qu'il va maintenant être nécessaire de faire preuve de cohésion si nous souhaitons relever le défi et les élus en responsabilités actuellement ne pourront pas réussir cette mission sans retrouver votre confiance et votre appui.

J'espère avoir apporté quelques éléments de réponses à vos questionnements en attendant de vous rencontrer, je l'espère, dans l'une de nos réunions publiques.

Éric VAN REMOORTERE
Président du SICTOM

